

05 juil 2012 -19:14

Appartient à Conseil des ministres du 6 juillet 2012

## Obligations internationales pour le lancement d'objets spatiaux

Sur proposition du ministre de la Politique scientifique Paul Magnette, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi (\*) qui règle le lancement et le guidage d'objets spatiaux. Cet avant-projet permet à la Belgique de respecter ses obligations internationales en matière d'activités spatiales.

La législation belge règle les procédures administratives pour le lancement et le guidage des objets spatiaux. La Belgique ne mène toutefois que peu d'activités de cette nature. Cependant, le secteur spatial enregistre une multiplication de projets visant à développer, à lancer et à exploiter des petits satellites (microsat, cubesat, nanosat) à des fins éducatives et expérimentales. Il s'agit de satellites non-manoevrables. La définition et la procédure de ces projets est adaptée dans la législation.

(\*) portant révision de la loi du 17 septembre 2005 relative aux activités de lancement, d'opération de vol ou de guidage d'objets spatiaux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des  
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la  
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 213 09 11  
<http://magnette.belgium.be>